

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 740



Nissan Concept de bureau mobile Workspace basé sur le Nissan e-NV200 100 % électrique.

MOBILITÉ

Février 2017 • www.lau-idf.fr

ADAPTER LA MOBILITÉ AUX NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL

20 %

DES FRANCIENS ONT PLUSIEURS LIEUX DE TRAVAIL

12 millions

DE DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS LIÉS AU TRAVAIL

40 %

DES EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA PÉRIODE 2004-2014 SONT DES NON SALARIÉS

POUSSÉ PAR LA MONDIALISATION ET LA FLAMBÉE DU NUMÉRIQUE, LE TRAVAIL REVÊT DE NOUVELLES FORMES. IL ÉVOLUE VERS PLUS DE FLEXIBILITÉ, D'AUTOENTREPRENEURIAT ET DE PLURIACTIVITÉ. CES TRANSFORMATIONS IMPACTENT LA VILLE, EN DIVERSIFIANT LES LIEUX D'EMPLOI ET EN COMPLEXIFIANT LES HORAIRES, SOULEVANT DE NOUVEAUX ENJEUX TERRITORIAUX DE MOBILITÉ.

L'Île-de-France représente plus de 6 millions d'emplois et plus de 41 millions de déplacements quotidiens, dont près de 12 millions liés au travail¹. En dépit d'un réseau routier dense et de transports en commun performants, le réseau francilien est proche de la saturation. Parallèlement, les technologies de l'information ouvrent un champ immense de possibilités d'organisation : télétravail, *coworking*, travail nomade, etc. Ces nouveaux modes de travail peuvent-ils contribuer à désengorger les réseaux en venant peu à peu modifier les besoins des Franciliens en termes de mobilité ?

L'EMPLOI EN PLEINE MUTATION

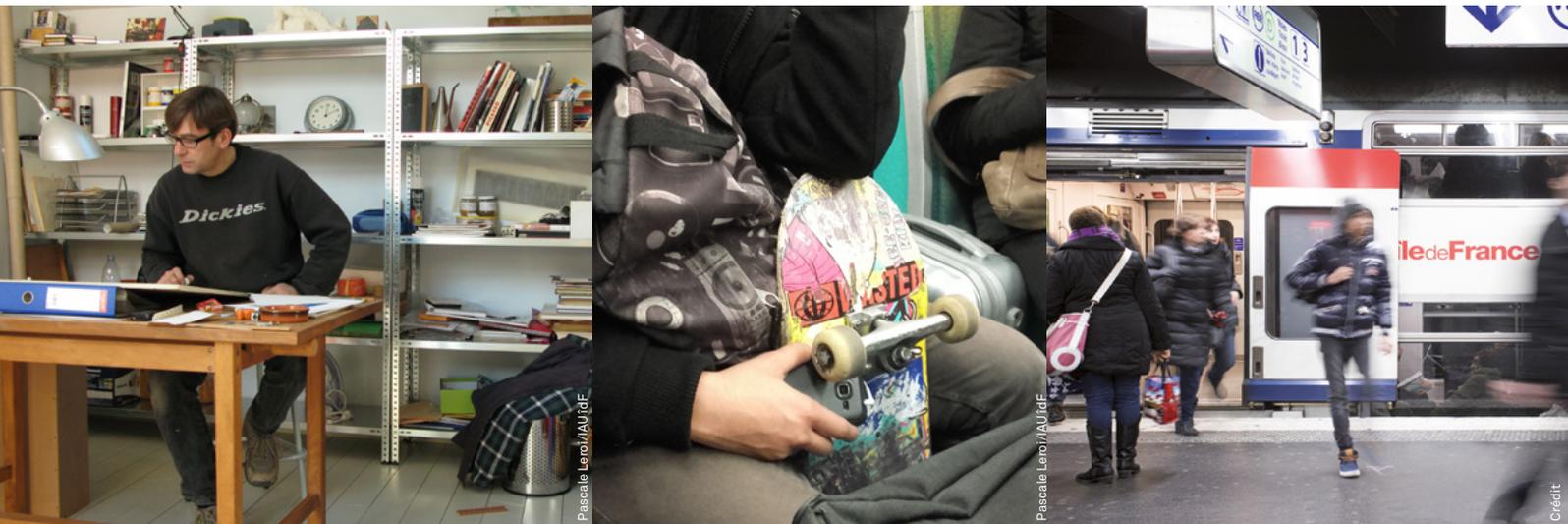
L'emploi se veut toujours plus flexible, souple et modulable. Les contrats de travail temporaires et les temps partiels tendent à se généraliser, les horaires à se décaler. Plus récemment, la pluriactivité ou le travail indépendant se développent.

Davantage de flexibilité

Depuis les années 1980, sur fond de croissance du chômage, les contrats de travail à durée déterminée, le temps partiel de courte durée, les emplois aidés se multiplient. Concernant avant tout les actifs peu diplômés, les jeunes, les femmes et les immigrés, ces nouvelles formes d'emploi se sont récemment étendues à de nouvelles catégories. En 2013, 13 % des salariés franciliens étaient dans une situation d'emploi temporaire et, au deuxième trimestre 2016, le taux de chômage régional atteignait 8,7 %. La multiplicité des contrats temporaires et des temps partiels peut inciter au cumul des emplois et augmenter mécaniquement le nombre de déplacements et les trajets aux horaires atypiques.

Le numérique transforme le travail

L'usage professionnel des outils numériques s'est largement diffusé. Dans les entreprises de plus de 500 salariés, 92 % d'entre eux sont équipés et peuvent travailler à distance. Ces outils ont rendu les frontières entre vie privée et professionnelle plus poreuses. En permettant de travailler n'importe



Le travail « hors les murs » de l'entreprise engendre nouveaux emplois du temps et horaires. Il définit en conséquence des besoins renouvelés en mobilité.

20 % des Franciliens ont un lieu de travail variable



Artisans, commerçants, chefs d'entreprise



Ouvriers



Cadres



Professions intermédiaires



Employés

© IAU idF 2016
source : ENT2 2008, traitement IAU idF

Lecture : 5 % des employés ont un lieu de travail variable.

où et n'importe quand, ils offrent une souplesse d'organisation recherchée autant par les salariés que les employeurs. Le numérique impacte également les méthodes de conception, de production et de collaboration. Il repousse les frontières entre services et industrie, déplace des marchés vers de nouveaux entrants, développe le travail en réseau, et renforce la montée du nombre de travailleurs indépendants.

L'explosion de l'emploi non salarié

Alors que le travail salarié n'avait cessé de s'imposer, atteignant 95 % des emplois en 2003, une inversion de tendance historique se produit à partir de cette date. En dix ans (2004-2014), les non-salariés ont capté 40 % des gains nets d'emplois en Île-de-France. Il s'agit principalement d'indépendants. Sur une période plus récente et marquée par la crise de 2008-2009, ce taux explose : les emplois non salariés auraient totalisé 80 % du gain d'emploi régional entre 2008 et 2014. La progression des activités numériques alimente une partie de cette croissance. Un non-salarié supplémentaire sur quatre vient du numérique [Camors, 2015]. Travaillant encore souvent à domicile, les indépendants ont la plupart du temps la possibilité de « choisir » leur localisation professionnelle et maîtrisent, dans une certaine mesure, leurs horaires de travail.

DE NOUVEAUX LIEUX DE TRAVAIL

Le développement du travail indépendant, la pluriactivité, la possibilité de travailler hors de l'entreprise, grâce aux outils numériques, ont un impact sur le type et sur la localisation des lieux de travail.

Les tiers lieux en plein essor

En Île-de-France, alors que plus de la moitié des salariés travaillent dans un bureau, la croissance du travail indépendant et collaboratif a initié la création de nouveaux espaces de travail, utilisables à la carte, proposant des services et des outils mutualisés, et favorisant les échanges professionnels. Espaces de *coworking*, télécentres, *fab labs*, autant de tiers lieux qui se multiplient grâce aux nouvelles technologies numériques. Les usagers des espaces de *coworking* sont avant tout des indépendants, des créateurs d'entreprise, des TPE. Les télécentres

concernent un public plus large, des indépendants mais également des salariés, lesquels travaillent de plus en plus souvent « hors les murs ». Si le travail à distance, plus près du domicile, est une solution envisagée depuis longtemps pour réduire les déplacements, sa contractualisation reste rare. Il s'agit en effet, dans 67 % des cas, de pratiques informelles et ponctuelles, mais de plus en plus répandues.

Aujourd'hui, et pour des questions de coûts, les entreprises préfèrent équiper le domicile de leurs salariés, 79 % du télétravail y étant réalisé. Sur les 13 % des salariés français travaillant au moins une fois par semaine hors du bureau, près de la moitié vient du privé.

Les emplois et les lieux de travail se multiplient

Avec le développement de l'économie collaborative, des plates-formes numériques, la création en 2009 du statut d'autoentrepreneur, la pluriactivité est en hausse et devrait exploser dans les prochaines années [Fing, 2012]. Pour ces actifs de 20-30 ans (les *slashers*), marqués par les crises successives, la multiactivité est une façon de compléter et de diversifier leurs revenus, mais aussi de concilier activités professionnelles et loisirs. Le cumul de plusieurs métiers peut également être une nécessité en période de crise. En France, 15 % des salariés cumulaient une activité salariée et non salariée, soit 362 000 salariés pluriactifs, selon l'Insee en 2011. Par ailleurs, 20 % des Franciliens ont un lieu de travail variable, ou plusieurs lieux fixes, où ils se rendent dans la même semaine². Par exemple, un médecin peut exercer à l'hôpital et à son cabinet, ou un employé du nettoyage être affecté au ménage de trois ou quatre entreprises dans la semaine, toujours les mêmes. Parmi les actifs qui ont au moins deux lieux d'emploi fixes, les fonctions de soins à la personne et celles de gardiennage sont largement sur-représentées. Le nombre d'actifs ayant deux ou plusieurs lieux de travail fixes et habituels a presque doublé en dix ans. Mécaniquement, la pluriactivité et, de façon plus générale, la multiplicité des lieux d'emploi amène à augmenter le nombre de navettes quotidiennes, à complexifier les emplois du temps, les horaires, et donc les besoins de transports.



DES ENJEUX ET DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Les nouveaux modes de travail ont un impact sur le temps et l'espace, renouvellent les enjeux et les solutions de mobilité.

Vers une hausse des « navettes inversées »

Les emplois présentiels (commerces, services à la personne, construction, etc.) se développent dans des zones résidentielles, où ne vivent pas toujours les salariés de ces emplois. Or, les emplois de service à la personne (soins, ménage, garde d'enfants) devraient croître, avec une augmentation de 30 % des ménages utilisateurs à l'horizon 2030 [Bouffin et al., 2011].

Cela pourrait conduire à des navettes domicile-travail à destination de zones résidentielles aisées ou dans des territoires peu denses, où l'offre de transport en commun reste réduite. La prévision de croissance est notamment maximale en Seine-et-Marne : +74 % à l'horizon 2030.

Pour les salariés occupant ces emplois, un allongement des temps de transport ou une difficulté d'accéder à l'emploi est possible. Se loger dans les communes aisées hors logement social est quasiment

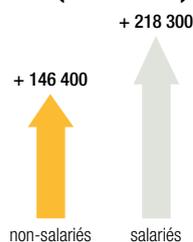
impossible pour les salariés peu qualifiés. Lorsque ces emplois sont localisés dans des secteurs non desservis en transports en commun, il est nécessaire de posséder un véhicule automobile, ce qui n'est pas toujours réalisable. Pour ces emplois de service, il est également possible que des navettes inversées se développent, des zones denses d'habitat modeste vers des zones d'habitat rural.

La diversification des horaires et la fin des heures de pointe ?

Les nouvelles technologies digitales permettent une plus grande souplesse de travail : les horaires d'ouverture au public des services et des commerces tendent à augmenter, les journées de travail à s'allonger ou à se fractionner. Les situations de travail sont donc de plus en plus diversifiées et contrastées.

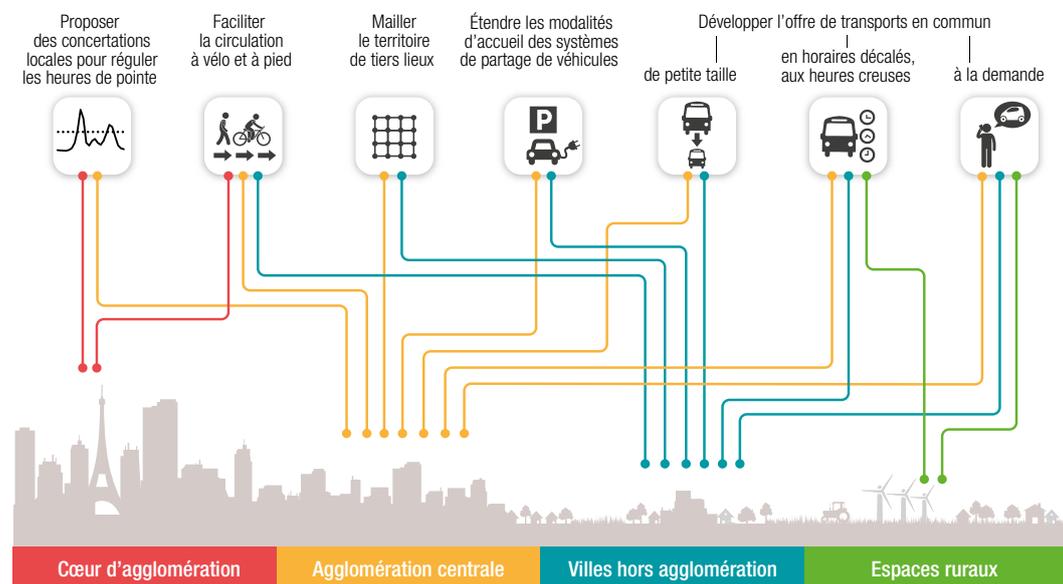
Pour trois salariés franciliens sur quatre, la durée du travail s'est allongée : 16 % des cadres et des professions intellectuelles supérieures travaillent plus de 45 h par semaine, avec souvent des amplitudes journalières supérieures à 10 h. Tandis que d'autres, souvent peu qualifiés, sont exposés au

Les non-salariés représentent 40 % des gains d'emploi en dix ans (2004-2014)



© IAU idF 2016 sources : Insee, estimations d'emploi Estel

Adapter la mobilité aux nouveaux enjeux du travail selon les espaces



LE BUREAU DES TEMPS

Dans les bureaux des temps, les collectivités locales se penchent sur l'organisation du temps – horaires d'ouverture et accessibilité des services – et la coordination des systèmes d'horaires sur leur territoire – transports, loisirs, travail, etc. –, dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie. Une quinzaine de villes ont leur bureau des temps en France : Poitiers, Saint-Denis, Rennes, Lyon, Montpellier, Dunkerque, Paris, Angers, etc.

temps partiel de courte durée, au chômage, et souhaiteraient travailler davantage : 40 % des actifs franciliens à temps partiel font moins d'un mi-temps. Et si le numérique offre de la souplesse aux cadres supérieurs, il est également utilisé pour contrôler les horaires de travail de certains salariés peu qualifiés, permettant de déduire par exemple les temps de transport du temps de travail effectif pour les services chez les particuliers.

Malgré ces évolutions, les heures de pointe des déplacements domicile-travail en Île-de-France ont globalement peu évolué³ depuis 1976, et restent très marquées. On observe néanmoins un décalage progressif des pointes horaires vers les heures plus tardives, le matin comme le soir, ainsi qu'un remplissage des heures creuses. Ces inflexions étaient masquées jusque dans les années 2000 par la disparition des retours au domicile lors de la pause déjeuner, évolution majeure mais qui s'est stabilisée depuis.

Mailler le territoire d'espaces de travail

Les actions pour faciliter les déplacements domicile-travail doivent donc s'appuyer sur la diversité des individus et des territoires. L'accroissement de l'emploi indépendant et de la pluriactivité, qui devrait se poursuivre, fait augmenter la demande de tiers lieux. De nombreux espaces existent déjà, notamment dans la capitale, et devraient continuer à se développer car les besoins sont loin d'être couverts. Ces tiers lieux pourraient également faciliter et amplifier le travail à distance de salariés d'entreprises.

Ces créations d'espaces collaboratifs de travail ne permettront un désengorgement partiel des réseaux de transports que s'ils maillent efficacement le territoire. Consciente de cet enjeu, la Région Île-de-France a fait de ce déploiement une priorité en lançant le projet 1 000 tiers lieux pour 2021, visant notamment à doubler leur nombre en milieu rural.

Pour permettre une mobilité durable, ces espaces devront disposer d'une bonne desserte en transports collectifs, permettant d'« optimiser » les navettes domicile-travail (la SNCF implante des télécentres au sein des gares), et être situés en centre-bourg afin de permettre aux travailleurs de réaliser leurs déplacements de proximité à pied ou à vélo. D'autres critères de localisation sont également à considérer pour assurer leur remplissage.

Proposer une réponse adaptée, des grands pôles d'emplois aux zones résidentielles

Ces évolutions ont des conséquences géographiques contrastées : une plus grande concentration des emplois à forte valeur ajoutée qui pourrait accroître la congestion aux abords des grands pôles d'emplois, notamment aux heures de pointe ; une plus forte dispersion des emplois de services aux particuliers augmentant par exemple la demande de transports en commun dans des zones peu denses.

Pour faire face à la congestion, certaines villes ont engagé des concertations dans le cadre notamment de « bureaux des temps » (encadré p. 3). Récemment, Plaine Commune a mis en place avec la SNCF un programme d'étalement des pointes [SNCF, 2014]. Ces politiques de gestion innovantes pourraient se développer.

Pour les professions en développement (soins aux particuliers, gardiennage, nettoyage) qui se déplacent souvent, à des horaires décalés, parfois en territoires peu denses, des pistes existent : déplacements à la demande, transports en commun sur des véhicules plus légers, offre renforcée aux heures creuses.

L'offre de transports évolue également. Le réseau du Grand Paris Express facilitera les déplacements de rocade et améliorera la desserte de nombreux pôles d'emplois. ■

Mireille Bouleau, économètre transport

sous la responsabilité de Dany Nguyen-Luong, directeur du département mobilité et transports

Pascale Leroi, économiste

sous la responsabilité de Vincent Gollain, directeur du département économie

1. Enquête globale transport (EGT) 2010, Stif, Omnil, DRIEA, traitement IAU îdF.
 2. La notion de lieu d'emploi « fixe » correspond à la question : « Votre lieu de travail est-il : un lieu fixe hors du domicile/plusieurs lieux fixes hors du domicile/variable hors du domicile/au domicile. » Source : Enquête nationale transports et déplacements (ENTD) 2008, traitement IAU îdF.
 3. Sources : Enquête globale transport (EGT) 1976, 1983, 1991, 2001. DRIEA, EGT 2010. Stif, Omnil, DRIEA, traitement IAU îdF.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

RÉDACTION EN CHEF

Isabelle Barazza

MAQUETTE

Olivier Cransac,
Jean-Eudes Tilloy

INFOGRAPHIE

Pascale Guery

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Claire Galopin, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki
sandrine.kocki@iau-idf.fr

IAU Île-de-France

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144
ISSN ressource en ligne
2267-4071



www.iau-idf.fr



RESSOURCES

- Boichon Nicolas, « Métropole du Grand Paris et mobilité. Quels impacts ? Quels enjeux ? », *Note rapide*, n° 664, IAU îdF, octobre 2014.
- Camors Carine, Soulard Odile, Thépin Daniel *et al.*, « La transformation numérique de l'économie francilienne », *Note rapide*, n° 686, IAU îdF, juin 2015.
- Fondation Internet nouvelle génération (Fing), « Repenser la place des individus au travail dans une société numérique. Synthèse bibliographique de la littérature scientifique », DigiWork, juillet 2012.
- Bouffin Sandrine, Bresner Jean, Camors Carine, Gualbert Bénédicte, « 600 000 ménages seraient utilisateurs des services à la personne en 2030 », *Note rapide*, n° 574, IAU îdF, octobre 2011.
- SNCF Gares et Connexions, « Inventer les gares du quotidien en Île-de-France », dossier de presse, mai 2014.
- Tour de France du télétravail 2013. <http://www.tourdefranceduletravail.fr>

Sur le site de l'IAU îdF

- Rubrique Mobilité et transports : <http://bit.ly/2k930if>
- Rubrique Économie : <http://bit.ly/2j9tX2x>
Analyses, débats, rencontres, études et publications, cartes interactives.
- Bouleau Mireille, Leroi Pascale, *Nouveaux modes de travail et enjeux de mobilité*, IAU îdF, novembre 2016. <http://bit.ly/2lkkaln>



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

